

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	29
PRESENTS	26
VOTANTS	29

L'an deux-mil vingt et un, le quatorze juin à vingt heures trente-deux, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU, Maire de Soisy-sur-Seine.

Étaient présents : M. ROUSSEAU, Mme PETITDIDIER, M. DERLET, Mme FAURIANT, M. TOURNOIS, Mme DUMONTAUD SEURE, M. FRANCHI, Mme HEINTZ, M. RHEIN, M. DELPIRE, M. CHAUVET, Mme BACHELET, M. REGENT, Mme LE GRILL, M. COUDERT, M. VIORRAIN, Mme COUSIN, Mme PRIESS, Mme COURTELLEMONT, Mme BORGNE, M. GAMBIN, M. GALEOTTA, M. FERTE, M. DE OLIVEIRA, Mme PICARD, Mme ROBIN,

Étaient excusés : M. CHOTARD (Procuration à M. ROUSSEAU), Mme PIRY-RUIZ (Procuration à Mme PETITDIDIER), Mme MBAGA (Procuration à M. TOURNOIS),

Secrétaire : Mme ROBIN

OBJET : TARIFS RESTAURATION ADULTES

POUR	29
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2019-34 du 24 juin 2019, fixant les tarifs de la restauration adultes,

Considérant qu'à compter du mois de septembre 2021, les repas servis dans les restaurations scolaires, au restaurant des anciens et dans le cadre du portage à domicile, comporteront deux composantes issues de l'agriculture biologique au lieu d'une actuellement,

Considérant qu'à compter du mois de septembre 2021, les bénéficiaires du portage de repas pourront opter pour une formule « repas + collation », pour permettre aux personnes en perte d'autonomie de consommer des produits frais le soir (salade ou soupe),

Considérant qu'il convient de fixer le tarif de cette nouvelle prestation « repas & collation »,

Considérant qu'il convient d'actualiser les tarifs de restauration adultes,

Considérant que l'inflation entre juin 2019 et juin 2021 est évaluée à 1,9%,

Considérant le projet de grille tarifaire joint à la présente délibération,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

Reconduit les 7 tranches de quotient familial approuvée par délibération n°2015-87 du 15 décembre 2015,

Approuve les grilles tarifaires suivantes :

TRANCHES DE QF	Quotient familial	TARIFS 2021 - REPAS	TARIFS REPAS & COLLATION
1	Moins de 300 €	2,51 €	2,93 €
2	De 300 € à 600 €	3,06 €	3,56 €
3	De 600 € à 900 €	3,71 €	4,31 €
4	De 900€ à 1200 €	4,47 €	5,21 €
5	De 1200 € à 1650 €	5,24 €	6,10 €
6	De 1650 € à 2250 €	6,11 €	7,10 €
7	Supérieur à 2250€	7,10 €	8,26 €

Accusé de réception en préfecture
091-219106002-20210614-2021-23-DE
Date de télétransmission : 15/06/2021
Date de réception préfecture : 15/06/2021

Fixe à 2,96 € le tarif du repas servi au personnel communal au restaurant des anciens,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Fixe à 3,73 € le tarif du repas servi aux enseignants au sein des restaurations scolaires,

Fixe à 9,43 € le tarif du repas « invité » au restaurant des anciens et dans le cadre du portage,

Précise que l'ensemble de ces tarifs sont soumis à majoration en cas de réservation tardive,

Pour extrait conforme,

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR
LE MAIRE COMPTE TENU
DE LA RECEPTION EN
PREFECTURE ET DE LA PUBLICATION



Le Maire,



Jean-Baptiste ROUSSEAU

Maire de Soisy-sur-Seine